

RÉFORME POUR RENFORCER LA PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Kit de communication pour les SPSTI

La loi du 2 août pour renforcer la prévention en Santé au travail est entrée en vigueur ce 31 mars, et son application progressive, au fil des textes en attente et des différents délais posés, viendra modifier le fonctionnement des SPSTI comme certains aspects de leur activité et de l'offre de services aux entreprises et salariés.

Afin d'aider les Services de Prévention et Santé au Travail Interentreprises à communiquer auprès de leurs adhérents sur la réforme et ses différents impacts, la commission communication de Présanse a préparé un kit d'outils dédiés.

En raison de la taille de certains fichiers, et pour réunir toutes les versions au même endroit, ils sont disponibles sur un serveur dédié dont le lien est à retrouver dans les Ressources du site de Présanse (presanse.fr ► [ressources](#) ► [Communication](#) ► [kit réforme](#)).

De premiers éléments ont été diffusés à tout le réseau des SPSTI dès le 23 mars dernier :

- Un motion design destiné à présenter les principaux changements induits par la réforme législative pour les SPSTI et leur action auprès des salariés, des employeurs et désormais des indépendants qui le souhaitent. Celui-ci est disponible en 4 versions selon les besoins de diffusion :

- Une version se terminant sur un rappel du logo et du sens de

« Présanse », à retrouver avec ou sans sous-titres ;

- Une version dépourvue de ce logo, également disponible avec ou sans sous-titres.

- Une « Foire Aux Questions » élaborée à partir d'éléments de langage partagés, et pouvant alimenter une page web dédiée, un communiqué, une communication officielle...

D'autres éléments ont ensuite été ajoutés, toujours à la même adresse :

- Une infographie pour impression au format Kakemono et affiche A3, et ses différents éléments visuels livrés séparés pour une utilisation ciblée sur les réseaux sociaux, sites web... ;

- Un bandeau pour signature de mail ;

- Un support Powerpoint présentant les grandes lignes de la réforme.

Présanse invite les SPSTI à partager ces éléments avec leurs équipes et à les utiliser dans la période de communication nécessaire qui s'est ouverte le 1^{er} avril 2022. ■

COMMUNICATION

Ouverture d'une page LinkedIn pour Présanse

A l'occasion de l'entrée en application de la réforme et afin d'aider à la communication nécessaire à l'accompagnement au changement, Présanse s'est doté d'une page officielle sur LinkedIn. A l'instar des associations régionales et des SPSTI disposant déjà d'un compte sur ce réseau, Présanse y relaiera l'actualité de ses adhérents, de la Santé au travail de façon globale, et autour des adaptations induites par la loi du 2 août en particulier. Les personnes désireuses de suivre la page peuvent la trouver sur LinkedIn :

- <https://www.linkedin.com/company/presanse-national>



présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail
entre progressivement en application à compter du 1^{er} avril 2022.

1^{er} AVRIL 2022

Le principe de prévention est placé au cœur des missions
des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Une approche globale de la santé des travailleurs
y compris en situation de handicap, dans une vision décloisonnée de la santé au travail et de la santé publique.

Prévention

Cabinet médical

Prévention et Santé au travail